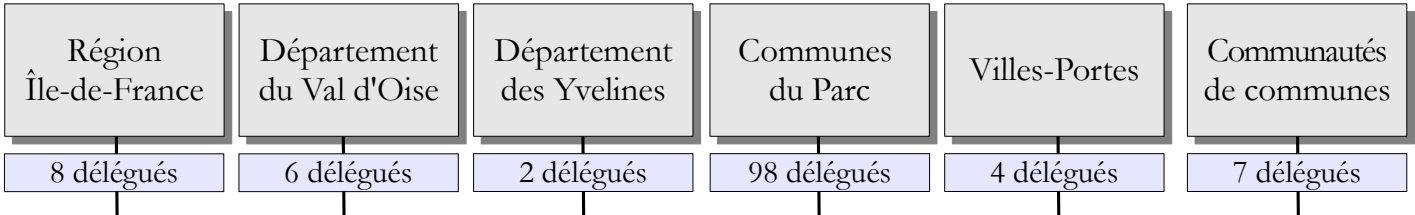




# Fonctionnement du Parc naturel régional du Vexin français



Validation de la Charte du Parc  
Adhésion au Syndicat mixte en charge du Parc

## Le Syndicat mixte du Parc

délibère au sein du

**Comité syndical**

125 membres représentant les communes, les communautés de communes, les villes-portes, les départements et la région. Adoption du budget, définition des orientations et vote des programmes d'actions. 3 réunions / an.

**Commission permanente**  
Président  
Vice-présidents  
Présidents de commission

15 membres  
Préparation et suivi des activités du Syndicat mixte

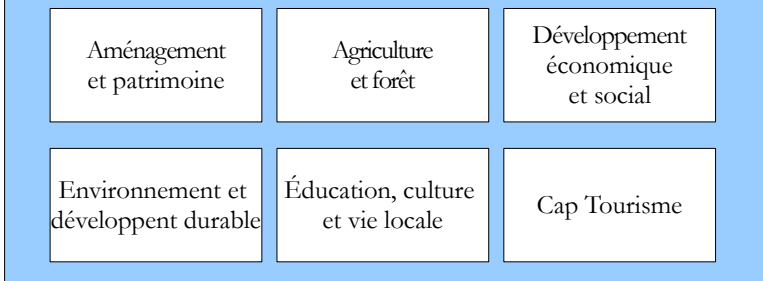
**Bureau syndical**

26 membres  
Avis sur les décisions soumises au Comité syndical

Avis

Avis

### Commissions thématiques



Fonctionnement du Parc et Finances

Urbanisme et Avis du Parc

Proposition de projets, mise en œuvre et suivi

**L'équipe technique**  
organisée en 6 pôles : Ressources et Management, Aménagement du territoire, Environnement, Éducation, culture et patrimoines, Cap tourisme, Développement économique

Met en œuvre les actions du Parc, assure le conseil et l'accompagnement technique des communes, communautés de communes, entreprises et particuliers.